Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210617-79_21_ACC_CRTE-DE

79/2021

Aspres
Communauté de Communes

DELIBERATION
du
Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 28**
Nombre de votants **: 37**
Date de convocation **: 11 Juin 2021**

OBJET : APPROBATION CRTE ETAT

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **17 JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, MON, BATARD, MALHERBE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) — ATTARD (Trouillas) - BARBE (Villemolaque).

Procurations :
T .GABRIEL (Fourques) à C.DELGADO
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à R.OLIVE
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
R.PEREZ (Thuir) à A.BOURRAT
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
J.ALBERT (Trouillas) à JM.LAVAIL
C.QUINTA (Trouillas) à R.ATTARD
A.LELAURAIN (Villemolaque) à M.LESNE

Absents:
P.BELLEGARDE (Passa)
M.THIRIET (Tresserre)

Madame LESNE Maya est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 7 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210617-79_21_ACC_CRTE-DE

79/2021

APPROBATION DE CONVENTION AVEC L'ETAT : CONTRAT DE RELANCE ECONOMIQUE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE :

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment ses compétences obligatoire en matière d'aménagement de l'espace et optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement

CONSIDERANT les contrats de relance et de transition écologique initiés par l'ETAT en 2019 dont la responsabilité de la mise en œuvre est confiée à l'Agence Nationale de cohésion des territoires (ANCT)

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que, afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

Il **RAPPELLE** que la communauté de communes des Aspres a participé à la rédaction d'un projet de contrat à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Il en **EXPLIQUE** les dispositions relatives aux instances de décisions et pilotage, et donne le détail des orientations stratégiques pouvant répondre aux besoins des communes membres et de la Communauté de communes tout en recouvrant les enjeux et objectifs du territoire.

Il **EXPLIQUE** qu'une première version doit faire l'objet d'un conventionnement dès le mois de juillet, pour une durée de six années, précisant que ce contrat restera évolutif en fonction des projets structurants qui pourraient émerger dans les années à venir.

Il **APPELLE** l'Assemblée à se prononcer sur la candidature présentée à l'échelle du pays Pyrénées-Méditerranée et à l'autoriser à signer la convention avec l'Etat.

Il **OUVRE** la discussion.

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la candidature de la Communauté de Communes présentée à l'échelle du PAYS PYRENEES MEDITERRANEE pour la mise en œuvre du Contrat de Relance économique et transition écologique tel que présenté ;

AUTORISE le Président à signer le Contrat définitif à intervenir avec les partenaires et les services de l'ETAT et tout document utile.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES B.P. 11 THUIR 66301

Le Président,

René OLIVE